



Compte rendu du Conseil d'Administration N°10 du 06 décembre 2018



Etaient présents : Michel Agruna, Mélanie Bréthous, Jean-François Broquères, Bertrand Capuch, Thierry Caubet, Michel Décla, Sylvia Dertheil, Jean-Louis Deyris, Jean-Pierre Dupont, Fabienne Dutoya, Pierre Guichanné, Max Lacave, Patrice Larrosa, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Bastien Moity, Laurent Montaud, Franck Serve.

Etaient excusés : Bernadette Barrère, Gilles Blaquière, Eric Brana, Céline Brettes, Céline Laffargue, Karine Lamaison, Vincent Plassin, Michel Raymond, Romain Truchat.

Franck Serve ouvre la séance à 20h15. Le secrétariat est assuré par Coralie Hue Locatelli.

Le compte rendu du Conseil d'Administration n°9 du 08 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Section sportive

a) Réunion avec les ganaderos et l'Assemblée Générale du Comité Régional de l'Armagnac

Des propositions sont remontées de ces réunions, se rapprochant de celles décrites présentées lors du précédent Conseil d'Administration.

Le mode de calcul des challenges reste le sujet le plus mentionné, la commission va y travailler cet hiver avec les deux Comités Régionaux.

b) Réunion de la commission des secondes pour un championnat

Romain Truchat, responsable de la commission est venu présenter le projet au président fédéral, aux responsables de la section sportive, administrative et financière de la FFCL. Il reste à la commission des secondes à trouver une date (plutôt au mois d'août) et un lieu (4 arènes ont été sollicitées, ils attendent les réponses des mairies).

Une fois ces 2 éléments précisés, la commission devra finaliser le budget et la partie sportive. Un nouveau point sera fait au prochain Conseil d'Administration.

c) Championnat des jeunes 2019

Le Championnat des Jeunes 2019 se déroulera le dimanche 15 septembre 2019 dans les arènes de Samadet.

Fabienne Dutoya présente l'avancement du groupe de travail constitué de membres du Comité régional Landes Béarn, de membres du comité des fêtes de Samadet et de membres de l'Association des Jeunes Coursayres. Un dossier de demande de parrainage a été créé afin de trouver un parrain prestigieux ou de notoriété.

Le groupe d'organisation remercie l'association des jeunes coursayres ainsi que le comité de rédaction de la Cazérienne et Thierry Dupéré pour leur travail et leur investissement.

Le projet sera présenté lors de l'Assemblée Générale du CRLB le 15/12 à Doazit.

Une réunion est prévue le lundi 17 décembre pour avancer dans le programme.

d) Ecole taurine

Le 1^{er} entraînement de préparation physique a eu lieu le dimanche 02 décembre 2018.

21 élèves se sont présentés, ce qui confirme l'arrivée de nouveaux élèves par rapport à l'effectif présenté lors du dernier Conseil d'Administration. Les 2^{ème} et 3^{ème} entraînements de décembre se feront à Samadet puis la reprise en janvier se fera à Castelsarrazin après les vacances de Noël.

Choix du bétail pour 2019 : la ganadéria Armagnacaise est sélectionnée selon le tour instauré. Le staff propose de revenir pendant 2 ans à choisir 2 équipes de compétition. Il souhaiterait que ce soit la ganadéria Deyris qui soit choisie en 2019. Le staff propose donc de prendre DAL et DARGELOS en 2020 puis de revenir vers les ganaderos

de seconde en 2021 car ils ne candidatent plus cette année (1 seule candidature de Vert Galant mais il ne possède pas le bétail adéquat pour les séances à partir de février, ni les hommes en blancs confirmés comme exigé).

Le Conseil d'Administration valide ces propositions pour 2019 et 2020 à l'unanimité.

Didier Goeytes a proposé que les ganaderos de l'école taurine amènent le bétail pour la course des pitchouns à Pomarez. Il se charge de son côté de constituer la cuadrilla. Le Conseil d'Administration valide cette demande. La ganadería Deyris est choisie pour la course des pitchouns 2019, au même tarif qu'une séance d'entraînement de l'école taurine.

Michel Agruna fait 3 propositions au Conseil d'Administration :

- Que la FFCL paie la moitié de la licence d'un jeune de chaque ganadero qui se devrait alors de participer au parcours de l'école taurine et serait aussi à disposition de l'école taurine pour les courses de l'avenir
- Que les séances avec bétail se fassent par groupe de 3 successives pour que les jeunes puissent mieux appréhender le bétail
- Que les sauteurs de l'école taurine puissent participer aux courses de 1^{ère} catégorie, sur la vache à sauter de la 2^{ème} partie mais sans être pointés

Christophe Dussau a également proposé de prendre sous sa responsabilité un acteur de l'école taurine pour lui faire participer à une course de 1^{ère} catégorie (sans aller en piste), seulement pour découvrir l'ambiance et commencer à s'endurcir pour potentiellement aller en 1^{ère} catégorie.

Franck Serve souhaite que l'on reste vigilant sur le nombre de course par élève, il faut les préserver.

Il informe également le Conseil d'Administration que Garlin postule pour l'organisation du Championnat des Jeunes en 2020 qui se déroulera sur le territoire du Comité Régional de l'Armagnac.

Le Championnat de France aura lieu le 29/09/19 à Mont-de-Marsan.

2. Section Administrative

a. URSSAF

Le groupe de travail s'est étoffé avec le président, les vice-présidents, le secrétaire général et la trésorière adjointe.

Une réunion technique de travail a eu lieu le jeudi 29/11 en présence de 2 personnes de l'URSSAF (Mr Gougeon et Mme Sauboua) ; elle était attendue depuis le mois de septembre.

Le groupe de travail a été « officieusement » informé que la FFCL a obtenu l'autorisation de se rattacher à l'assiette forfaitaire des fédérations sportives mais cela implique d'être opérationnels au 01/01/19.

Ce court délai ne nous permet pas de rencontrer les clubs, les ganaderos, les acteurs et d'être techniquement prêts en interne.

Le Conseil d'Administration décide demande qu'une rencontre avec le préfet soit organisée, afin de l'informer de notre impossibilité d'être prêts au 01/01/19 et afin d'obtenir pour la saison 2019 les mêmes conditions qu'en 2018, pour que nous puissions mettre en place les modalités relatives à l'assiette forfaitaire des fédérations sportive.

Le Conseil d'Administration décide de mettre en place une motion qui sera adressée à tous les élus, parlementaires, directeurs des DDCSPP et autres organismes, ainsi qu'aux maires organisateurs de courses landaises, pour remobiliser tout le monde afin de nous aider dans notre stratégie de travail en 2019 et ainsi être opérationnel en 2020 avec un fonctionnement bien adapté à notre course landaise.

La FFCL doit également se positionner sur son choix de devenir tiers de confiance. Il faut bien se projeter sur les changements organisationnels en interne et le coût financier que cela implique.

Franck Serve fait lecture du courrier à l'attention du préfet puis de la motion proposée au vote ce soir. Cette dernière est validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et sera diffusée dans les prochains jours ainsi que le courrier.

b. Point administratif au 06 décembre 2018

Licenciés	31/12/2017	06/12/2018
Ganaderos 1ère catégorie	4	4
Ecarteurs	36	32
Sauteurs	9	8
Cordiers	4	4
Entraîneurs	9	8
Licences de 1ère catégorie	62	56
Ganaderos 2nde catégorie	8	9
Ecarteurs	65	69
Sauteurs	11	13
Cordiers	14	11
Entraîneurs	25	28
Vachers	29	32
Licences de Seconde catégorie	152	162
Licence 1 jour	19	9
Licence 5 courses	1	2
Juniors	6	2
Elèves 1ère année	3	7
Elèves 2/3ème année	8	4
Moniteurs Ecole Taurine	5	4
Licences Ecole Taurine	22	17
Cartes jeunes	138	154
Coprs arbitral	36	32
Conseil d'administration et Bureau d'honneur	36	33
Licences Clubs	1 666	1 652
Débisaires	17	17
Presse	25	23
Toreros Honoraires	85	84
Anciens Toréros	12	10
Autres	2 015	2 005

Spectacles	31/12/2017	06/12/2018
Armagnac	49	49
Landes Béarn	159	164
Hors Zone	8	14
Nombre de clubs affiliés	216	227
Courses Challenge Landes Béarn	64	61
Courses Challenge Armagnac	27	31
Epreuves Fédérales	4	4
Concours de 1ère catégorie	6	6
Concours de seconde catégorie	2	3
Courses hors compétition	20	22
Festivals	23	27
Courses de promotion	37	38
Courses de secondes	59	55

Courses Mixtes	146	169
Courses de l'avenir	6	4
Entraînements Ecole Taurine	13	13
Bienfaisance	1	1
Intervaches	64	62
Démonstrations	43	39
Entraînements	22	20
Encierros	13	10
Nombres de spectacles déclarés	550	565
Nombre de taureaux sorties déclarées	38	36

c. Point sur l'assurance intempérie

Le cabinet Darmaillac a été sollicité quant au renouvellement de la prestation assurance intempérie pour 2019. Ils continueront à la proposer. Le formulaire d'adhésion sera inséré dans le dossier d'affiliation 2019.

Pour 2018, le bilan s'élève à - 3114 € : conséquence de la forte sinistralité de début de saison mais aussi de la baisse du nombre de cotisations (90 en 2018 / 87 en 2017 / 96 en 2016 / 105 en 2015).

d. Licences 2019

La commission licences s'est réunie le lundi 03/12 pour instruire les demandes de licences déposées.

Un cas particulier doit être soumis au vote du Conseil d'Administration.

Théo Gayan est élève en 2^{ème} année école taurine jusqu'au 31/12/18. Sa demande de licence a été déposée le 15/11/18 pour la cuadrilla Bastien Moity rattachée à la ganadería Dal. Une demande de mutation est ensuite déposée le 19/11/18 de l'école taurine vers la cuadrilla Vincent Muiras rattachée à la ganadería de La Mecque (document non valable car les mutations se font entre ganaderos). Un courrier est donc envoyé par la FFCL à Jean-Christophe Lacoste l'informant qu'une demande de licence est déjà déposée par Théo Gayan avec la cuadrilla Bastien Moity rattachée à la DAL et l'invitant à se rapprocher du ganadero DAL. Nous avons reçu en réponse, un courrier de la part de l'avocate de Théo GAYAN, Maître Barbara Canlorbe.

Fabienne Dutoya fait lecture de ce courrier.

Un dossier de demande de licence est ensuite déposé le 28/11/18 pour la cuadrilla Vincent Muiras rattachée à la ganadería de La Mecque.

La commission des licences, réunie le 03/12/18, a dressé un procès-verbal dans lequel elle se prononce sur ce dossier et demande au Conseil d'Administration de le valider.

Extrait du procès-verbal :

Une difficulté est apparue concernant deux demandes de licence 2019 de Théo Gayan, déposées pour 2 cuadrillas différentes :

- Le 15/11/2018 : cuadrilla Bastien MOITY rattachée à la ganaderia DAL
- Le 28/11/2018 : cuadrilla Vincent MUIRAS rattachée à la ganaderia La Mecque

Il s'agit de deux demandes de renouvellement de licence, Théo Gayan étant licencié élève école taurine 2ème année en 2018.

Il existe donc une difficulté puisqu'il n'est pas possible d'être titulaire de deux licences acteurs au sein de deux cuadrillas différentes.

De plus, malgré les démarches entreprises par la FFCL pour résoudre amiablement cette difficulté, les demandes de licences sont maintenues à cette date.

- Vu les articles A-2.3, A-2.4, A-5.2.3 et A-6.1 du règlement administratif,
- Vu que le 2ème dossier déposé n'est pas complet : il manque le chèque de 230€ à l'ordre de la FFCL,
- Vu le doute sur la signature du ganadero dans ce 2ème dossier,

- Vu la nécessité de ne pas modifier l'équilibre des cuadrillas compte-tenu des critères à respecter quant au nombre minimum d'acteurs par catégorie de cuadrilla,
- Vu l'usage pratiqué que le 1er dossier complet valide est pris en compte pour éviter les mouvements d'acteurs afin de respecter l'équilibre compte-tenu du nombre d'acteurs exigé par catégorie de cuadrilla, à l'exception des dérogations en cours de saison prévues par l'article 7 du Règlement administratif ;
- Vu que seul le 1er dossier déposé est complet et compte-tenu de l'usage que le 1er dossier complet déposé soit validé.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission des licences, qui a instruit les demandes de licence :

Emet un avis favorable à la délivrance de licence 2019 de Monsieur Théo GAYAN du 15/11/2018 à la cuadrilla Bastien MOITY rattachée à la ganaderia DAL ;

Emet un avis défavorable à la délivrance de licence 2019 de Monsieur Théo GAYAN du 28/11/2018 à la cuadrilla Vincent MUIRAS rattachée à la ganaderia La Mecque.

Conformément à l'article A.6-1, cette proposition sera soumise au vote du conseil d'administration en date du jeudi 6 décembre 2018.

⇒ Le Conseil d'Administration valide cette décision à l'unanimité et valide l'usage que c'est le 1er dossier de demande de licence déposé valide et complet qui est retenu.

3. News

a. La Cazérienne

Le n°173 sortira la semaine prochaine.

Le jeu des petites coursiers est offert pour Noël sur la page jeux pour les enfants.

Pour le n°174, un point sur le dossier URSSAF va être fait.

Le comité de rédaction pour le n°174 se réunira le 13/12 à Dax.

b. Section formation

La 1^{ère} réunion avec 2 nouveaux stagiaires a eu lieu la semaine dernière.

La prochaine séance sera le 20/12 avec les 3 nouveaux stagiaires.

Le travail avec les titulaires commencera en février : il y aura 3 séances avant le début de la compétition.

c. Communication

Un gros travail est à venir sur l'organisation des épreuves fédérales de 2019 et notamment les visuels.

Une réunion doit être calée avant Noël. La réunion de bilan avec les 4 partenaires officiels s'est déroulée fin novembre. Les partenaires nous renouvellent leur soutien pour 2019. Nous avons rendu hommage à Sylvie Duprat (CRCA Aquitaine) qui part à la retraite en fin d'année.

d. Présentation de l'association Esprit du Sud 40

Le 01/10/16, une grande manifestation avait réuni toutes les composantes de la ruralité autour des traditions et une charte a été signée ce jour-là. A découlé de cette journée, sous l'impulsion d'André VIARD, la constitution d'une association ESPRIT DU SUD 40 qui sera effective au 01/01/19. Elle regroupera toutes les personnes ayant signé la charte.

Président : D. Graciet / Vice-Présidents : C. Dayot, E. Bonjean, H. Bouyrie / Trésorier : M. Lacave

Secrétaire : JR. Barrere

Un déjeuner de presse sera organisée le 28/01 au pôle culturel de Saint Pierre du Mont.

e. Assemblée Générale de la FFCL à Campagne

Elle aura lieu le samedi 09 février 2019 à Campagne.

Une réunion de travail va être organisée courant janvier, les intervenants ont été sollicités pour commencer à travailler leur intervention.

f. Concours de Pontonx.

Le concours bénéficiera cette année des indemnités concours, cela ne concernera que les licenciés de 1ère catégorie.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 31 janvier 2019 à 20h à la FFCL.